

Epreuve de LCCE - Classe de Première



Cette épreuve d'expression écrite ne concerne que les élèves abandonnant l'enseignement de spécialité LLCE à l'issue de la classe de première.

D'une durée de **deux heures**, elle évalue la maîtrise par le candidat des attendus du programme de LLCE pour la classe de première (*capacités d'analyse, maîtrise des connaissances et capacité à les organiser, capacité à rédiger, maîtrise des différents langages*). Le candidat devra rédiger en LVE et en en **300 mots au minimum** (*longueur cumulée des textes comprise entre 4000 et 5000 signes, blancs et espaces compris*) une **synthèse guidée** (*par deux ou trois consignes*) d'un dossier documentaire composé de **trois documents** (*dont au moins un littéraire et un document iconographique, adossés à l'une des deux thématiques au programme de la classe de première*). Cette épreuve est évaluée sur 20 points à l'aide d'une grille d'évaluation commune à toutes les langues et jointe au dossier.